

PUBLICS ÉLIGIBLES

- Les demandeurs d'emploi ayant un niveau linguistique infra A1
- Les demandeurs d'emploi sans qualification ou de premiers niveaux de qualification
- Les demandeurs d'emploi en situation de handicap
- Les salariés de l'insertion par l'activité économique (IAE)
- Les élèves suivis par les missions de lutte contre le décrochage

NOTRE GROUPEMENT



OBJECTIFS

- Permettre l'insertion professionnelle des publics ayant des difficultés linguistiques par l'acquisition du niveau de langue B1 du CECRL. Dans le cas où ce niveau n'est pas atteignable, il s'agit d'acquérir le niveau de langue maximal atteignable selon le niveau d'entrée et les dispositions du stagiaire.
- Consolider/élaborer un projet professionnel en perspective d'un accès à une formation professionnalisante, pré-qualifiante/qualifiante, ou à l'emploi.

CONTACT :



07 49 98 97 66



www.ressourcesformation.fr



cbp77@ressourcesformation.fr



adresse coordination CBP :
30 , rue Aristide Briand , 77100,
Meaux



PROGRAMME REGIONAL DE FORMATIONS TRANSVERSALES

COMPETENCES DE BASE PROFESSIONNELLES

FORMEZ VOUS POUR L'AVENIR !



FORMEZ VOUS POUR L'AVENIR !

Les activités transversales :

- Mathématiques,
- TIC,
- préparation des prérequis d'accès à l'emploi et/ou à la formation professionnelle, pré-qualifiante/qualifiante, projets collectifs/ateliers citoyens : "Renforcement de l'intégration professionnelle" et/ou "acquisition des codes sociaux", développement des liens sociaux (dynamique de groupe).
- communication et comportement adaptés en milieu professionnel (échanges entre collègues, assiduité, ponctualité, tenue vestimentaire, etc.).

LES CERTIFICATIONS

- Certification CléA
- Diplôme d'Etudes en Langue Française Professionnel (DELF PRO) / TCF
- PIX
- Certificat de Sauveteur et Secouriste du Travail (SST)



FINANCEMENT

La formation est gratuite , financée par la Région d'Île-de-France

Le bénéficiaire a le statut de stagiaire de la formation professionnelle rémunéré,

DURÉE

Formation de 650 heures maximum et 60 heures minimum, en fonction du parcours prescrit :

- Elaboration du projet professionnel (De 60h à 350h)
- Consolidation du projet professionnel (De 60h à 300h)
- Passerelle métiers (De 60h à 250h)

Parcours moyen de 350 heures en centre et 4 semaines maximum de stage en entreprise (Obligatoire à partir du M2).
Rythme hebdomadaire : 21 heures.

DATES

Du 02/01 au 31/12/2024. Une session d'information collective par semaine. Nous contacter pour les dates.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

En centre / FOAD et en entreprise

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation initiale, intermédiaire et finale sur le Référentiel régional "Carte de compétences" et le socle de compétences CléA.

CONTENU DE LA FORMATION

Le SAS initial

Permet d'identifier les acquis et les priorités à travailler en formation, en se basant sur les fiches pratiques d'évaluation de la carte de compétences régionales et du socle Cléa. Le SAS est une étape importante pour évaluer les compétences des stagiaires et élaborer un projet professionnel ou accéder à une formation qualifiante ou à un emploi pérenne.

Les modules de formation

La formation est répartie en trois modules individualisés, qui peuvent être choisis en fonction des besoins de l'apprenant.

1. **Élaboration du projet professionnel** : Le module aide à élaborer un projet professionnel cohérent avec les aptitudes et les besoins en emploi. Destiné aux personnes de niveau inférieur ou égal à A1.1 (CECRL).
2. **Consolidation du projet professionnel** : permet de mieux comprendre le monde de l'entreprise dans le secteur professionnel choisi, de valider le projet professionnel et de faciliter l'accès à l'emploi. Destiné aux personnes de niveau supérieur à A1.1
3. **Passerelle métiers** : vise à intégrer une formation professionnelle ou à accéder directement à l'emploi après validation des prérequis nécessaires, et nécessite la validation du projet professionnel. Destiné aux personnes ayant besoin de prérequis pour le maintien de l'emploi, l'accès à une formation qualifiante ou à un emploi.